



**DEMANDE DE PRIX (RFQ)
(Travaux)**

NOM & ADRESSE DE L'ENTREPRISE	DATE : RFQ N°15- 2018 - PNUD-BF
	N° DE REFERENCE DE LA : RFQ N°15- 2018- PNUD-BF : Travaux d'aménagement de deux périmètres maraichers d'un (01) hectare avec un puit équipé de pompes solaires chacun à Ouezzala et à Tiogo (lot1) et réalisation de deux forages positifs à débit supérieur ou égal à 5 m3/h équipés en pompes solaires avec château d'eau de 15 m3 à Ziné et à Bow et l'aménagement d'un périmètre maraicher à Ziné (lot2) pour le compte du projet EBA-FEM

Chère Madame/Cher Monsieur,

Nous vous demandons de bien vouloir nous soumettre votre offre de prix au titre de la demande de cotation pour la **Travaux d'aménagement de deux périmètres maraichers d'un (01) hectare avec un puit équipé de pompes solaires chacun à Ouezzala et à Tiogo (lot1) et réalisation de deux forages positifs à débit supérieur ou égal à 5 m3/h équipés en pompes solaires avec château d'eau de 15 m3 à Ziné et à Bow et l'aménagement d'un périmètre maraicher à Ziné (lot2) pour le compte du projet EBA-FEM**, tels que décrits en détails à l'annexe 1 de la présente RFQ. Lors de l'établissement de votre offre de prix, veuillez utiliser le formulaire figurant à l'annexe 2 jointe aux présentes.

Les offres de prix adressées au Directeur Pays Adjoint /Opérations peuvent être soumises **uniquement** en ligne par le système Etendering à travers le lien suivant : <https://etendering.partneragencies.org> avec votre propre mot de passe au plus tard le **17 décembre 2018 à 10 heures 00**.

Vous utiliserez pour ce faire votre identifiant et votre mot de passe.

Si vous n'est pas encore enregistré dans le système, vous pourrez le faire en utilisant les informations ci-dessous :

Identifiant : event.guest

Mot de passe : why2change

Suivre les instructions de l'enregistrement étape par étape comme spécifié dans le guide.

Des outils complémentaires pouvant faciliter votre compréhension /enregistrement dans le système peuvent être accessibles à l'adresse suivante :

<http://www.undp.org/content/undp/en/home/operations/procurement/business/procurement-notice/resources/>

Il vous appartiendra de vous assurer que votre offre de prix parviendra à l'adresse indiquée ci-dessus au plus tard à la date-limite précédemment indiquée.

Veuillez indiquer sur votre offre, le/les lots pour le(s)quel(s) vous soumissionnez.

En cas de contradictions, veuillez noter que les informations inscrites dans le système primeront.

Pour obtenir des informations complémentaires, vous pouvez soumettre vos questions par écrit, de préférence par email à l'adresse suivante : procurement.burkina@undp.org.

AP
ACG

Cependant tout retard dans la transmission de ces informations ne pourrait en aucun cas constituer un motif de report de la date de soumission des offres.

Il vous appartiendra de vous assurer que votre offre de prix parviendra à l'adresse indiquée ci-dessus au plus tard à la date-limite. Les offres de prix qui seront reçues par le PNUD postérieurement à la date-limite indiquée ci-dessus, pour quelque raison que ce soit, ne seront pas prises en compte.

Veillez prendre note des exigences et conditions concernant la fourniture du ou des travaux susmentionnés :

Adresse(s) exacte(s) du ou des lieux de livraison (indiquez-les toutes, s'il en existe plusieurs)	Lot n°1 : à Ouezzala et à Tiogo Lot n°2 : Ziné et à Bow
Date et heure limites de livraison prévues (si la livraison intervient ultérieurement, l'offre de prix pourra être rejetée par le PNUD)	PRECISER LE DELAI DE D'EXECUTION DANS L'OFFRE Ne devrait pas excéder deux (02) mois pour le lot1 et trois (03) mois pour le lot 2 (Délais non cumulatifs)
Devise privilégiée pour l'établissement de l'offre de prix	FCFA
Taxe sur la valeur ajoutée applicable au prix offert	Montant HTVA
Date-limite de soumission de l'offre de prix	17 décembre 2018
Documents à fournir	<input type="checkbox"/> Le formulaire fourni dans l'annexe 3, dûment rempli, conformément à la liste des exigences indiquées dans l'annexe 1 ; <input type="checkbox"/> Le certificat d'inscription au registre du commerce le plus récent ; <input type="checkbox"/> L'attestation la plus récente justifiant de la régularité de la situation fiscale ; <input type="checkbox"/> Une liste des contrats de nature et de valeur similaires : au moins 3 contrats similaires Type d'agrément technique requis : Lot 1 : Catégorie P2 au moins ; Lot 2 : Catégorie Fn2 au moins
Durée de validité des offres de prix à compter de la date de soumission	<input type="checkbox"/> 90 jours Dans certaines circonstances exceptionnelles, le PNUD pourra demander au prestataire de proroger la durée de validité de son offre de prix au-delà de ce qui aura été initialement indiqué dans la présente RFQ. Le soumissionnaire devra alors confirmer par écrit la prorogation, sans aucune modification de l'offre de prix.
Offres de prix partielles	<input type="checkbox"/> NON PERMISE
Conditions de paiement	<input type="checkbox"/> 20 % au dépôt du rapport d'implantation du chantier <input type="checkbox"/> 25% A la livraison de 75% des travaux sur présentation des Décomptes partiels conjointement signés par l'Entreprise, et L'ingénieur conseil <input type="checkbox"/> 50 % dès livraison complète des travaux <input type="checkbox"/> Cinq pour cent (5%) du montant total du contrat seront payés à l'entreprise après la période de garantie indiquée par le PNUD

AC9

Indemnité forfaitaire	Une indemnité forfaitaire de 0,67% sera appliquée pour chaque jour calendaire de retard à concurrence d'un montant maximum de 10% du montant du contrat.
Critères d'évaluation	<input checked="" type="checkbox"/> Conformité à la description technique/plein respect des exigences et prix le plus bas ¹ <input checked="" type="checkbox"/> Acceptation sans réserve du BC/des conditions générales du contrat <input checked="" type="checkbox"/> Références techniques : <input checked="" type="checkbox"/> Nombre minimum de projets de nature , de complexité et de valeur similaires exécutés au cours des 3 dernières années : au moins trois (03) ; <input checked="" type="checkbox"/> Montant du contrat le plus important au cours des 3 dernières années : Au moins égal au montant de l'offre <input checked="" type="checkbox"/> Délai d'exécution le plus avantageux <input checked="" type="checkbox"/> Conformité du personnel proposé (voir annexe 1) <input checked="" type="checkbox"/> Conformité du matériel proposé (voir annexe 2)
Le PNUD attribuera un contrat à :	<input type="checkbox"/> Un ou deux lots par entreprise (le PNUD se réserve toutefois le droit de ne pas attribuer plus d'un lot à une entreprise)
Type de contrat devant être signé	<input type="checkbox"/> Contrat de travaux /Bon de commande
Conditions particulières du contrat	<input type="checkbox"/> Annulation du BC/contrat en cas de retard de livraison/d'achèvement
Conditions de versement du paiement	<input type="checkbox"/> Dépôt de rapport d'étape certifié
Annexes de la présente RFQ	<input checked="" type="checkbox"/> Personnel minimum exigé (annexe 1) <input checked="" type="checkbox"/> Matériel minimum exigé (annexe 2) <input checked="" type="checkbox"/> Formulaire de soumission de l'offre de prix (annexe 3) <input checked="" type="checkbox"/> Cadre du devis estimatif et quantitatif (annexe 4) <input checked="" type="checkbox"/> Cadre du bordereau des prix unitaires (annexe 5) <input checked="" type="checkbox"/> Descriptions techniques des travaux requis (annexe 6) <input checked="" type="checkbox"/> Conditions générales / Conditions particulières (annexe 7). La non-acceptation des conditions générales (CG) constituera un motif d'élimination de la présente procédure d'achat
Personnes à contacter pour les demandes de renseignements (Demandes de renseignements écrites uniquement)	procurement.burkina@undp.org Les réponses tardives du PNUD ne pourront pas servir de prétexte à la prorogation de la date-limite de soumission, sauf si le PNUD estime qu'une telle prorogation est nécessaire et communique une nouvelle date-limite aux offerants.

Les travaux proposés seront examinés au regard de l'exhaustivité et de la conformité de l'offre de prix par rapport aux spécifications minimums décrites ci-dessus et à toute autre annexe fournissant des détails sur les exigences du PNUD.

¹Le PNUD se réserve le droit de ne pas attribuer le contrat à l'offre de prix la plus basse si la deuxième offre de prix la plus basse parmi les offres recevables est considérée comme étant largement supérieure, si le prix n'est pas supérieur de plus de 10 % à l'offre conforme assortie du prix le plus bas et si le budget permet de couvrir la différence de prix. Le terme « supérieure », tel qu'il est utilisé dans le présent paragraphe désigne des offres qui dépassent les exigences préétablies énoncées dans les spécifications.

AB
AC5

L'offre de prix qui sera conforme à l'ensemble des spécifications et exigences, qui proposera le prix le plus bas, et qui respectera l'ensemble des autres critères d'évaluation sera retenue. Toute offre qui ne respectera pas les exigences sera rejetée.

Toute différence entre le prix unitaire et le prix total (obtenu en multipliant le prix unitaire par la quantité) sera recalculée par le PNUD. Le prix unitaire prévaudra et le prix total sera corrigé. Si le fournisseur n'accepte pas le prix final basé sur le nouveau calcul et les corrections d'erreurs effectués par le PNUD, son offre de prix sera rejetée.

Le PNUD se réserve le droit, après avoir identifié l'offre de prix la plus basse, d'attribuer le contrat uniquement en fonction des prix des travaux si le coût de transport (fret et assurance) s'avère être supérieur au propre coût estimatif du PNUD en cas de recours à son propre transitaire et à son propre assureur.

Au cours de la durée de validité de l'offre de prix, aucune modification du prix résultant de la hausse des coûts, de l'inflation, de la fluctuation des taux de change ou de tout autre facteur de marché ne sera acceptée par le PNUD après réception de l'offre de prix. Lors de l'attribution du contrat ou du bon de commande, le PNUD se réserve le droit de modifier (à la hausse ou à la baisse) la quantité des services et/ou travaux, dans la limite de vingt-cinq pour cent (25 %) du montant total de l'offre, sans modification du prix unitaire ou des autres conditions.

Tout bon de commande qui sera émis au titre de la présente RFQ sera soumis aux conditions générales jointes aux présentes. La simple soumission d'une offre de prix emporte acceptation sans réserve par le prestataire des conditions générales du PNUD figurant à l'annexe 3 des présentes.

Le PNUD n'est pas tenu d'accepter une quelconque offre de prix ou d'attribuer un contrat/bon de commande et n'est pas responsable des coûts liés à la préparation et à la soumission par le prestataire d'une offre de prix, quels que soient le résultat ou les modalités du processus de sélection.

Veillez noter que la procédure de contestation du PNUD qui est ouverte aux prestataires a pour but de permettre aux personnes ou entreprises non retenues pour l'attribution d'un bon de commande ou d'un contrat de faire appel dans le cadre d'une procédure de mise en concurrence. Si vous estimez que vous n'avez pas été traité de manière équitable, vous pouvez obtenir des informations détaillées sur les procédures de contestation ouvertes aux prestataires à l'adresse suivante : <http://www.undp.org/procurement/protest.shtml>.

Le PNUD encourage chaque prestataire potentiel à éviter et à prévenir les conflits d'intérêts en indiquant au PNUD si vous-même, l'une de vos sociétés affiliées ou un membre de votre personnel a participé à la préparation des exigences, du projet, des spécifications, des estimations des coûts et des autres informations utilisées dans la présente RFQ.

Le PNUD applique une politique de tolérance zéro vis-à-vis des fraudes et autres pratiques interdites et s'est engagé à identifier et à sanctionner l'ensemble de ces actes et pratiques préjudiciables au PNUD, ainsi qu'aux tiers participant aux activités du PNUD. Le PNUD attend de ses prestataires qu'ils respectent le code de conduite à l'intention des fournisseurs de l'Organisation des Nations Unies qui peut être consulté par l'intermédiaire du lien suivant : http://www.un.org/depts/ptd/pdf/conduct_english.pdf

Nous vous remercions et attendons avec intérêt votre offre de prix.
Cordialement,



AP
AKS

Annexe 1 : Personnel minimum exigé.

Personnel minimum exigé pour le lot 1 : Aménagement de deux périmètres maraichers d'un (01) hectare avec un puit équipé de pompes solaires chacun à Ouezzala et à Tiogo

Personnel minimum exigé : Justifié par les copies des diplômes légalisés et les CV accompagnés d'attestations de disponibilité signés et datés par les intéressés eux-mêmes pour le personnel non permanent ou signés et datés par l'employeur pour le personnel permanent minimum exigé

Personnel est à fournir pour le lot 1

Nombre	Poste	Diplôme/spécialité	Années d'expérience minimum	Nombre minimum de projets similaires au même poste
01	Conducteur des travaux	Technicien Supérieur (Génie Civil ou Génie Rural)	10 ans	3 projets
01	Chef de chantier	CAP ou BEP (Génie Civil)	5 ans	2 projets
01	Electricien	Technicien Supérieur (Génie électrique et électrotechnique)	5 ans	2 projets
01	Chef d'équipe maçonnerie	Ouvrier spécialisé	5ans	2 projets
01	Chef d'équipe Menuiserie métallique	Ouvrier spécialisé	5 ans	2 projets
01	Un plombier	Ouvrier spécialisé	5 ans	2 projets

Personnel minimum exigé pour le lot 2 : Réalisation de deux forages positifs à débit supérieur ou égal à 5 m3/h équipés en pompes solaires avec château d'eau de 15 m3 à Ziné et à Bow et l'aménagement d'un périmètre maraicher à Ziné

Personnel minimum exigé : Justifié par les copies des diplômes légalisés et les CV accompagnés d'attestations de disponibilité signés et datés par les intéressés eux-mêmes pour le personnel non permanent ou signés et datés par l'employeur pour le personnel permanent minimum exigé

Personnel est à fournir pour le lot 2

Nombre	Poste	Diplôme/spécialité	Années d'expérience minimum	Nombre minimum de projets similaires au même poste
01	Conducteur des travaux	Ingénieur hydrogéologue	10 ans	3 projets
01	Chef de chantier	Technicien supérieur / forage (génie rural ou génie civil ou hydrogéologie ou géologue)	5 ans	3 projets
01	Electricien	Technicien Supérieur (Génie électrique et électrotechnique)	5 ans	2 projets
01	Foreur (Sondeur)	Ouvrier spécialisé	5ans	3 projets
01	Aide Foreur (Sondeur)	Ouvrier spécialisé	3ans	3 projets
01	Chef équipe de développement et pompage	BEPC	3 ans	3 projets
01	Mécanicien	Ouvrier spécialisé	3 ans	3 projets
01	Chef d'équipe maçonnerie	Ouvrier spécialisé	3 ans	3 projets
01	Chef d'équipe menuiserie métallique	Ouvrier spécialisé	3 ans	3 projets
01	Chef d'équipe soudure	Ouvrier spécialisé	3 ans	3 projets

Annexe 2 : Matériel minimum exigé**Matériel minimum exigé pour le lot 1**

Lot1 : Aménagement de deux périmètres maraichers d'un (01) hectare avec un puit équipé de pompes solaires chacun à Ouezzala et à Tiogo

Nombre	Description	Spécifications techniques
01	Véhicule de liaison type pick up ou camion benne	Néant
01	Lot de matériel de fonçage	Néant
01	Lot de matériel de cuvelage	Néant
01	Bétonnière avec vibreur	Néant
02	Caisses à outils (maçonnerie, peinture, coffrage, ferrailage, étanchéité, ...)	Le plus complet possible
5	Brouettes	Néant

Matériel minimum exigé pour le lot 2

Réalisation de deux forages positifs à débit supérieur ou égal à 5 m³/h équipés en pompes solaires avec château d'eau de 15 m³ à Ziné et à Bow et l'aménagement d'un périmètre maraicher à Ziné

Nombre	Description	Spécifications techniques
MATERIEL D'IMPLANTATION		
01	Appareils de géophysique (mesures géo électriques, magnétique, etc...) tous les accessoires qui accompagnent ces appareils,	Néant
01	Micro-ordinateur pour le traitement des données,	Néant
01	Logiciels géophysique et hydrogéologie	Néant
01	GPS	Néant
ATELIER DE FORAGE		
01	Sondeuse	Néant
01	Camion porteur sondeuse	Néant
01	Compresseur de forage haute pression	>25 bars
01	Camion porte compresseur	Néant
01	Camion d'accompagnement	Néant
01	Camion-citerne	Néant
01	Pompe à boue	Néant
01	Pompe à eau et mousse	Néant
01	Lot de tubage provisoire de protection Minimum de 120	Néant
01	Lot d'outils de forages (2 trilames, 1 marteau fond de trou, 1 tricône, 2 taillants diamètre minimal de 6 1/2", 120m de tige)	Néant
SERVICING POUR DÉVELOPPEMENT ET POMPAGE		
01	Véhicule porteur	Néant
01	Compresseur	Pression de service 7-15 bars
01	Groupe électrogène	15 KVA
01	Accessoires d'éclairage	Néant
01	Pompes immergées	Q nominal ≥ 5m ³ /h à 100m de HMT
02	Débitmètre (compteur, bac jauge)	Néant
02	Chronomètres	Néant
01	Sonde électrique de niveau 100 m	Néant
01	Kit d'analyse d'eau (T°, PH, conductivité, Arsenic)	Néant
MATERIEL D'INSTALLATION DE POMPE		
01	Véhicule de liaison	4x4
01	Caisse à outils complète installation de pompes	Néant
MATERIEL CONSTRUCTION DE SUPERSTRUCTURES / AMENAGEMENT DE SURFACE / CLOTURE		
01	Camion benne	Capacité minimale 6m ³
01	Véhicule de liaison	4x4
01	Caisse à outils complète de soudure	Néant
01	Groupe électrogène	Néant
01	Poste à souder	Néant

Annexe 3 : Cadre du devis estimatif et quantitatif

DEVIS QUANTITATIF ET ESTIMATIF

Objectifs

1. Le devis quantitatif donne des renseignements sur les quantités de travaux à effectuer pour que les soumissions puissent être établies avec efficacité, précision et sur une même base; Il permet de fournir un devis estimatif qui servira à l'évaluation périodique des travaux exécutés lors de l'exécution du marché.
2. Pour atteindre ces objectifs, les travaux sont suffisamment détaillés dans le devis quantitatif pour permettre une distinction entre les différents types de travaux ou entre les travaux de même natures effectuées à différents endroits ou dans d'autres circonstances pouvant donner lieu à différentes considérations de coût. En harmonie avec ces exigences, la présentation et le contenu du devis quantitatif sont aussi simples et concis que possible.

CADRE DU DEVIS QUANTITATIF ET ESTIMATIF

Nom du soumissionnaire : _____

Lot n°1 : Aménagement de deux périmètres maraichers d'un (01) hectare avec un puit équipé de pompes solaires chacun à Ouezzala et à Tiogo

N° PRIX	DÉSIGNATION DES PRIX	Unités	Quantités			P.U (F CFA)	Montant (HT) F CFA
			Site de Ouezzala	Site de Tiogo	Total		
100	INSTALLATION DE CHANTIER						
101	Installation, amenée et repli du matériel	Forf.			1		
102	Implantation	Forf.			1		
	SOUS TOTAL 100 :						
200	PUITS ET RESEAUX D'IRRIGATION						
201	Fonçage en terrain de toute nature	ml	12	20	32		
202	Fourniture et pose du Cuvelage et du captage	ml	12	20	32		
203	Aménagement de surface (margelle, trottoir et anti-bourbier)	Ft	1	1	2		
204	Bassin d'arrosage rectangulaire (2,0 x 2,0 x 1,0) en briques pleines y compris enduit intérieur	u	4	4	8		
205	Aménagement du sol (débroussaillage, désherbage, labour, planage)	Forf.	1	1	2		
206	Fourniture et pose de plaque d'identification (2,00 x 1,50) du jardin	u	1	1	2		
	SOUS TOTAL 200 :						

N° PRIX	DÉSIGNATION DES PRIX	Unités	Quantités			P.U (F CFA)	Montant (HT) F CFA
			Site de Ouezzala	Site de Tiogo	Total		
300	FOURNITURES ET EQUIPEMENTS						
301	Fourniture et installation d'une pompe solaire immergée d'un débit de 3 m/h avec une HMT de 20 m y compris conduite de refoulement, câblage, dispositif de protection et de sécurité et toutes sujétions	u	1	1	2		
302	Fourniture et installation d'un champ photovoltaïque de 1 KW y compris coffret, câblage, support de pose et toutes sujétions	u	1	1	2		
303	Fourniture et pose de Tuyau PVC DN 63 , PN 10 y compris accessoires de raccordement et toutes sujétions	ml	220	220	440		
304	Fourniture et pose de Vannes en laiton 1/4 tour DN40 y compris tuyau galva 40/49 de raccordement et toutes sujétions	u	4	4	8		
305	Fourniture d'arrosiers métalliques à grande ouverture	u	16	16	32		
	SOUS TOTAL 300 :						
	TOTAL GÉNÉRAL (F CFA HT)						
	TVA (18%)						
	TOTAL GÉNÉRAL (F CFA TTC)						

Arrêté le présent devis estimatif à la somme de _____ (en lettres)
 _____(montant en chiffres) toutes taxes comprises incluant la taxe à la valeur
 ajoutée(TVA) au montant de _____ (en lettres)_____ (montant en chiffres).

Fait à _____, le ____

Le soumissionnaire (date, cachet et signature)

Lot 2 : Réalisation de deux forages positifs à débit supérieur ou égal à 5 m³/h équipés en pompes solaires avec château d'eau de 15 m³ à Ziné et à Bow et l'aménagement d'un périmètre maraîcher à Ziné dans le cadre du projet EBA-FEM

N° PRIX	DÉSIGNATION DES PRIX	Unités	Quantités			P.U (F CFA)	Montant (HT) F CFA
			Site de Ziné	Site de Bow	Total		
100	INSTALLATION DE CHANTIER						
101	Installation, amenée et repli du matériel	Forf.			1		
102	Implantation géophysique	Forf.			1		
	SOUS TOTAL 100 :						
200	PUITS ET RESEAUX D'IRRIGATION						
201	Bassin d'arrosage rectangulaire (2,0 x 2,0 x 1,0) en briques pleines y compris enduit intérieur	u	4	0	4		
202	Aménagement du sol (débroussaillage, désherbage, labour, planage)	Forf.	1	0	1		
203	Fourniture et pose de plaque d'identification (2,00 x 1,50) du jardin et du forage	u	2	1	3		
204	Fourniture et pose de Vannes en laiton 1/4 tour DN40 y compris tuyau galva 40/49 de raccordement et toutes sujétions	u	6	2	8		
205	Fourniture d'arroseurs métalliques à grande ouverture	u	16	0	16		
	SOUS TOTAL 200 :						
300	FORATION ET EQUIPEMENTS						
301	Foration dans les formations de recouvrement 9"7/8	Ft	1	1	2		
302	Foration dans les formations du substratum 6"1/2	Ft	1	1	2		
303	Pose et retrait tubage provisoire f 175/200 mm	Ft	1	1	2		
304	Fourniture et pose de tube pleins f126/140mm	Ft	1	1	2		
305	Fourniture et pose de crépine P.V.C f126/140 mm	Ft	1	1	2		
306	Fourniture et pose d'un massif filtrant de gravier calibré	u	1	1	2		
307	Fourniture et pose d'un barrage d'argile expansive.	u	1	1	2		
308	Fourniture et pose d'un bouchon de pied	u	1	1	2		

N° PRIX	DÉSIGNATION DES PRIX	Unités	Quantités			P.U (F CFA)	Montant (HT) F CFA
			Site de Ziné	Site de Bow	Total		
309	Cimentation des 6 mètres supérieurs de l'espace annulaire.	u	1	1	2		
310	Fourniture et pose d'une fermeture de forage avec un capot métallique cadenassé.	u	1	1	2		
311	Développement du forage	Ft	1	1	2		
312	Essai de Pompage de Longue Durée 24 heures suivi de 8 heures de remontée	Ft	1	1	2		
313	Désinfection du forage.	u	1	1	2		
314	Analyse physico chimique, bactériologique et arsenics des échantillons d'eau.	u	1	1	2		
	SOUS TOTAL 300 :						
400	FOURNITURES ET EQUIPEMENTS DIVERS						
401	Fourniture et installation d'une électropompe immergée d'un débit de 3,9 m/h avec une HMT de 90 m y compris conduite de refoulement, câble électrique, dispositif de protection et de sécurité et toutes sujétions	u	1	1	2		
402	Fourniture et installation d'un champ photovoltaïque de 3,5 KW y compris coffret, câblage, support de pose et toutes sujétions	u	1	1	2		
403	Fourniture et pose d'onduleurs (CC/CA) y compris dispositifs de protection et toutes sujétions	u	1	1	2		
404	Fourniture, pose et raccordement des sondes de détection de niveau dans le forage	u	1	1	2		
405	Fourniture, pose et raccordement d'une armoire électrique étanche d'automatisme équipée pour l'alimentation, la commande et l'asservissement de l'électropompe immergée du forage, y compris toute sujétion	u	1	1	2		
406	Fourniture, pose et raccordement d'un pressostat double seuil pour l'asservissement de la surpression au forage, y compris toute sujétion	u	1	1	2		
407	Fourniture et pose de réservoir métallique (château d'eau) de 15 m 3 à 6 m de hauteur y compris équipements de robinetterie : robinet flotteur, crépines ; compteur au pied de l'ouvrage, clapet anti retour, robinet vanne conformément au plan type et toutes sujétions	u	1	1	2		

N° PRIX	DÉSIGNATION DES PRIX	Unités	Quantités			P.U (F CFA)	Montant (HT) F CFA
			Site de Ziné	Site de Bow	Total		
408	Fourniture et pose de tuyau PVC DN110, PN 10, y compris toutes sujétions (pièces spéciales de raccordement, équipements de robinetterie, fouilles de tranchées, lit de sable, grillage avertisseur, ...)	ml	900	1 200	2 100		
409	Fourniture et pose de Tuyau PVC DN 63 , PN 10 y compris accessoires de raccordement et toutes sujétions	ml	220	0	220		
410	Fourniture et pose éventuelle de ventouses et de vidanges y compris toutes sujétions	Ft	1	1	2		
411	Essai de pression	Ft	1	1	2		
412	Fourniture et pose de Vannes en laiton 1/4 tour DN40 y compris tuyau galva 40/49 de raccordement et toutes sujétions pour bassins d'arrosage	u	6	3	9		
413	Fourniture et pose de clôture grillagée (h=2,10 m) soutenue par des poteaux métalliques en T des champs photovoltaïques y compris porte et toutes sujétions	ml	400	400	800		
414	Fournitures et pose de bornes fontaines avec 6 robinets	u	1	2	3		
415	Abreuvoir y compris puits perdu, raccordement et toutes sujétions	u	1	2	3		
SOUS TOTAL 400 :							
TOTAL GÉNÉRAL (F CFA HT)							
TVA (18%)							
TOTAL GÉNÉRAL (F CFA TTC)							

Arrêté le présent devis estimatif à la somme de _____ (en lettres)
 _____(montant en chiffres) toutes taxes comprises incluant la taxe à la valeur ajoutée(TVA) au montant de _____ (en lettres)_____ (montant en chiffres).

Fait à _____, le ____
 Le soumissionnaire (date, cachet et signature)

Annexe 4 : Cadre du bordereau des prix unitaires

BORDEREAU DES PRIX UNITAIRES

Objectifs

Le cadre du bordereau des prix consiste en :

Un numéro d'article de prix; une description de chaque partie des travaux dans chacun des articles. Ce prix rémunère (*forfaitairement ou à l'unité de mesure*) la réalisation d'une unité de mesure de chaque article.

Des prix unitaires et montants forfaitaires pour chaque article sont à compléter par le soumissionnaire en chiffres et en toutes lettres.

CADRE DE BORDEREAU DES PRIX UNITAIRES

Régime fiscal de droit commun

Nom du soumissionnaire : _____ Appel d'offre n° _____ Page ___ de

Lot 1 : Aménagement de deux périmètres maraichers d'un (01) hectare avec un puit équipé de pompes solaires chacun à Ouezzala et à Tiogo

N° PRIX	DÉSIGNATION DES PRIX	Unités	Prix unitaire en chiffres (FCFA)	Prix unitaire en lettres (FCFA)
100	INSTALLATION DE CHANTIER			
101	Installation, amenée et repli du matériel	Forf.		
102	Implantation	Forf.		
200	PUITS ET RESEAUX D'IRRIGATION			
201	Fonçage en terrain de toute nature	ml		
202	Fourniture et pose du Cuvelage et du captage	ml		
203	Aménagement de surface (margelle, trottoir et anti-bourbier)	Ft		
204	Bassin d'arrosage rectangulaire (2,0 x 2,0 x 1,0) en briques pleines y compris enduit intérieur	u		
205	Aménagement du sol (débourssaillage, désherbage, labour, planage)	Forf.		

N° PRIX	DÉSIGNATION DES PRIX	Unités	Prix unitaire en chiffres (FCFA)	Prix unitaire en lettres (FCFA)
206	Fourniture et pose de plaque d'identification (2,00 x 1,50) du jardin	u		
300	FOURNITURES ET EQUIPEMENTS			
301	Fourniture et installation d'une pompe solaire immergée d'un débit de 3 m/h avec une HMT de 20 m y compris conduite de refoulement, câblage, dispositif de protection et de sécurité et toutes sujétions	u		
302	Fourniture et installation d'un champ photovoltaïque de 1 KW y compris coffret, câblage, support de pose et toutes sujétions	u		
303	Fourniture et pose de Tuyau PVC DN 63 , PN 10 y compris accessoires de raccordement et toutes sujétions	ml		
304	Fourniture et pose de Vannes en laiton 1/4 tour DN40 y compris tuyau galva 40/49 de raccordement et toutes sujétions	u		
305	Fourniture d'arrosiers métalliques à grande ouverture	u		

Le soumissionnaire (date, cachet et signature)

Lot 2 : Réalisation de deux forages positifs à débit supérieur ou égal à 5 m³/h équipés en pompes solaires avec château d'eau de 15 m³ à Ziné et à Bow et l'aménagement d'un périmètre maraîcher à Ziné dans le cadre du projet EBA-FEM

N° PRIX	DÉSIGNATION DES PRIX	Unités	Prix unitaire en chiffres (FCFA)	Prix unitaire en lettres (FCFA)
100	INSTALLATION DE CHANTIER			
101	Installation, amenée et repli du matériel	Forf.		
102	Implantation géophysique	Forf.		
200	PUITS ET RESEAUX D'IRRIGATION			
201	Bassin d'arrosage rectangulaire (2,0 x 2,0 x 1,0) en briques pleines y compris enduit intérieur	u		
202	Aménagement du sol (debroussaillage, désherbage, labour, planage)	Forf.		
203	Fourniture et pose de plaque d'identification (2,00 x 1,50) du jardin et du forage	u		
204	Fourniture et pose de Vannes en laiton 1/4 tour DN40 y compris tuyau galva 40/49 de raccordement et toutes sujétions	u		
205	Fourniture d'arrosiers métalliques à grande ouverture	u		

*Immeuble des Nations Unies, Koulouba (secteur 4) 01 BP 575 Ouagadougou 01 – Burkina Faso
Téléphone : (226) 50.30.67.62/63/64 – Fax : (226) 50.33.27.46 – Email : registry.bf@undp.org*

N° PRIX	DÉSIGNATION DES PRIX	Unités	Prix unitaire en chiffres (FCFA)	Prix unitaire en lettres (FCFA)
300	FORATION ET EQUIPEMENTS			
301	Foration dans les formations de recouvrement 9"7/8	Ft		
302	Foration dans les formations du substratum 6"1/2	Ft		
303	Pose et retrait tubage provisoire f 175/200 mm	Ft		
304	Fourniture et pose de tube pleins f126/140mm	Ft		
305	Fourniture et pose de crépine P.V.C f126/140 mm	Ft		
306	Fourniture et pose d'un massif filtrant de gravier calibré	u		
307	Fourniture et pose d'un barrage d'argile expansive.	u		
308	Fourniture et pose d'un bouchon de pied	u		
309	Cimentation des 6 mètres supérieurs de l'espace annulaire.	u		
310	Fourniture et pose d'une fermeture de forage avec un capot métallique cadennassé.	u		
311	Développement du forage	Ft		
312	Essai de Pompage de Longue Durée 24 heures suivi de 8 heures de remontée	Ft		
313	Désinfection du forage.	u		
314	Analyse physico chimique, bactériologique et arsenics des échantillons d'eau.	u		
400	FOURNITURES ET EQUIPEMENTS DIVERS			
401	Fourniture et installation d'une électropompe immergée d'un débit de 3,9 m/h avec une HMT de 90 m y compris conduite de refoulement, câble électrique, dispositif de protection et de sécurité et toutes sujétions	u		
402	Fourniture et installation d'un champ photovoltaïque de 3,5 KW y compris coffret, câblage, support de pose et toutes sujétions	u		
403	Fourniture et pose d'onduleurs (CC/CA) y compris dispositifs de protection et toutes sujétions	u		
404	Fourniture, pose et raccordement des sondes de détection de niveau dans le forage	u		
405	Fourniture, pose et raccordement d'une armoire électrique étanche d'automatisme équipée pour l'alimentation, la commande et l'asservissement de l'électropompe immergée du forage, y compris toute sujétion	u		
406	Fourniture, pose et raccordement d'un pressostat double seuil pour l'asservissement de la surpression au forage, y compris toute sujétion	u		

Immeuble des Nations Unies, Koulouba (secteur 4) 01 BP 575 Ouagadougou 01 – Burkina Faso
Téléphone : (226) 50.30.67.62/63/64 – Fax : (226) 50.33.27.46 – Email : registry.bf@undp.org

N° PRIX	DÉSIGNATION DES PRIX	Unités	Prix unitaire en chiffres (FCFA)	Prix unitaire en lettres (FCFA)
407	Fourniture et pose de réservoir métallique (château d'eau) de 15 m 3 à 6 m de hauteur y compris équipements de robinetterie : robinet flotteur, crépines ; compteur au pied de l'ouvrage, clapet anti retour, robinet vanne conformément au plan type et toutes sujétions	u		
408	Fourniture et pose de tuyau PVC DN110, PN 10, y compris toutes sujétions (pièces spéciales de raccordement, équipements de robinetterie, fouilles de tranchées, lit de sable, grillage avertisseur, ...)	ml		
409	Fourniture et pose de Tuyau PVC DN 63 , PN 10 y compris accessoires de raccordement et toutes sujétions	ml		
410	Fourniture et pose éventuelle de ventouses et de vidanges y compris toutes sujétions	Ft		
411	Essai de pression	Ft		
412	Fourniture et pose de Vannes en laiton 1/4 tour DN40 y compris tuyau galva 40/49 de raccordement et toutes sujétions pour bassins d'arrosage	u		
413	Fourniture et pose de clôture grillagée (h=2,10 m) soutenue par des poteaux métalliques en T des champs photovoltaïques y compris porte et toutes sujétions	ml		
414	Fournitures et pose de bornes fontaines avec 6 robinets	u		
415	Abreuvoir y compris puits perdu, raccordement et toutes sujétions	u		

Annexe 5 : Conditions générales

1. ACCEPTATION DU BON DE COMMANDE

Le fournisseur ne peut accepter le présent bon de commande qu'en signant et en retournant une copie de celui-ci à titre d'accusé de réception ou en livrant les biens dans le respect des délais impartis, conformément aux conditions du présent bon de commande, telles qu'indiquées dans les présentes. L'acceptation du présent bon de commande créera un contrat entre les parties aux termes duquel les droits et obligations des parties seront exclusivement régis par les conditions du présent bon de commande, ainsi que par les présentes conditions générales. Aucune disposition supplémentaire ou contraire proposée par le fournisseur ne sera opposable au PNUD, à moins qu'elle n'ait été acceptée par écrit par un fonctionnaire du PNUD dûment habilité à cette fin.

2. PAIEMENT

2.1 Une fois les conditions de livraison respectées, et sauf indication contraire figurant dans le présent bon de commande, le PNUD effectuera le paiement sous 30 jours à compter de la réception de la facture émise par le fournisseur relativement aux biens et de la copie des documents de transport indiqués dans le présent bon de commande.

2.2 Le paiement effectué sur présentation de la facture susmentionnée tiendra compte de toute réduction indiquée dans les conditions de paiement du présent bon de commande, à condition que le paiement intervienne dans le délai prévu par lesdites conditions de paiement.

2.3 A moins d'y être autorisé par le PNUD, le fournisseur devra soumettre une facture au titre du présent bon de commande et celle-ci devra indiquer le numéro d'identification du bon de commande.

2.4 Les prix indiqués dans le présent bon de commande ne pourront être augmentés qu'avec le consentement écrit et exprès du PNUD.

3. EXONERATION FISCALE

3.1 La section 7 de la Convention sur les privilèges et immunités des Nations Unies prévoit notamment que l'Organisation des Nations Unies, ainsi que ses organes subsidiaires, sont exonérés de tout impôt direct, sous réserve de la rémunération de services d'utilité publique, ainsi que des droits de douane et redevances de nature similaire à l'égard d'objets importés ou exportés pour leur usage officiel. Si une quelconque autorité gouvernementale refuse de reconnaître l'exonération du PNUD au titre desdits impôts, droits ou redevances, le fournisseur devra immédiatement consulter le PNUD afin de décider d'une procédure mutuellement acceptable.

3.2 Par conséquent, le fournisseur autorise le PNUD à déduire de la facture du fournisseur toute somme correspondant auxdits impôts, droits ou redevances, à moins que le fournisseur n'ait consulté le PNUD avant leur paiement et que le PNUD n'ait, dans chaque cas, expressément autorisé le fournisseur à payer lesdits impôts, droits ou redevances sous toute réserve. Dans ce cas, le fournisseur devra fournir au PNUD la preuve écrite de

ce que le paiement desdits impôts, droits ou redevances aura été effectué et dûment autorisé.

4. RISQUE DE PERTE

Les risques de perte, d'endommagement ou de destruction des biens seront régis par les Incoterms 2010, sauf accord contraire des parties au recto du présent bon de commande.

5. LICENCES D'EXPORTATION

Nonobstant tout INCOTERM 2010 utilisé dans le présent bon de commande, le fournisseur devra obtenir toute licence d'exportation requise au titre des biens.

6. CONVENANCE DES BIENS/CONDITIONNEMENT

Le fournisseur garantit que les biens, y compris leur conditionnement, sont conformes aux spécifications des biens commandés aux termes du présent bon de commande et conviennent à l'utilisation à laquelle ils sont normalement destinés et aux utilisations expressément portées à la connaissance du fournisseur par le PNUD, et qu'ils sont exempts de défaut de fabrication ou de matériau. Le fournisseur garantit également que les biens sont emballés ou conditionnés de manière adéquate pour assurer leur protection.

7. INSPECTION

7.1 Le PNUD disposera d'un délai raisonnable, postérieurement à la livraison des biens, pour les inspecter et pour rejeter et refuser d'accepter ceux qui ne seront pas conformes au présent bon de commande. Le paiement des biens en application du présent bon de commande ne pourra pas être considéré comme emportant acceptation de ceux-ci.

7.2 Toute inspection des biens effectuée avant leur expédition ne libérera le fournisseur d'aucune de ses obligations contractuelles.

8. VIOLATION DE LA PROPRIETE INTELLECTUELLE

Le fournisseur garantit que l'utilisation ou la fourniture par le PNUD des biens vendus aux termes du présent bon de commande ne viole aucun brevet, modèle, nom commercial ou marque commerciale. En outre, en application de la présente garantie, le fournisseur devra garantir, défendre et couvrir le PNUD et l'Organisation des Nations Unies au titre de l'ensemble des actions ou réclamations dirigées contre le PNUD ou l'Organisation des Nations Unies et concernant la prétendue violation d'un brevet, d'un modèle, d'un nom commercial ou d'une marque liée aux biens vendus aux termes du présent bon de commande.

9. DROITS DU PNUD

Si le fournisseur s'abstient de respecter ses obligations aux termes des conditions du présent bon de commande et, notamment, s'il s'abstient d'obtenir des licences d'exportation nécessaires ou de livrer tout ou partie des biens au plus tard à la date ou aux dates convenues, le PNUD pourra, après avoir mis en demeure le fournisseur de s'exécuter dans un délai raisonnable et sans préjudice de tout autre droit ou recours, exercer un ou plusieurs des droits suivants :

*Immeuble des Nations Unies, Koulouba (secteur 4) 01 BP 575 Ouagadougou 01 – Burkina Faso
Téléphone : (226) 50.30.67.62/63/64 – Fax : (226) 50.33.27.46 – Email : registry.bf@undp.org*

- 9.1 Acquérir tout ou partie des biens auprès d'autres fournisseurs, auquel cas le PNUD pourra tenir le fournisseur responsable de tout coût supplémentaire ainsi occasionné ;
- 9.2 Refuser de prendre livraison de tout ou partie des biens ;
- 9.3 Résilier le présent bon de commande sans être redevable des frais de résiliation ou engager sa responsabilité à quelque autre titre que ce soit.

10. LIVRAISON TARDIVE

Sans limiter les autres droits et obligations des parties aux termes des présentes, si le fournisseur est dans l'incapacité de livrer les biens au plus tard à la date ou aux dates de livraison prévues dans le présent bon de commande, le fournisseur devra (i) immédiatement consulter le PNUD afin de déterminer le moyen le plus rapide de livrer les biens et (ii) utiliser des moyens de livraison accélérés, à ses frais (à moins que le retard ne soit dû à un cas de force majeure), si le PNUD en fait raisonnablement la demande.

11. CESSION ET INSOLVABILITE

- 11.1. Le fournisseur devra s'abstenir, à moins d'avoir préalablement obtenu l'autorisation écrite du PNUD, de céder, de transférer, de nantir ou d'aliéner de toute autre manière le présent bon de commande, ou toute partie de celui-ci, ou ses droits ou obligations aux termes du présent bon de commande.
- 11.2. Si le fournisseur devient insolvable ou s'il fait l'objet d'un changement de contrôle en raison de son insolvabilité, le PNUD pourra, sans préjudice de tout autre droit ou recours, résilier immédiatement le présent bon de commande en remettant au fournisseur une notification écrite en ce sens.

12. UTILISATION DU NOM OU DE L'EMBLEME DU PNUD OU DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

Le fournisseur devra s'abstenir d'utiliser le nom, l'emblème ou le sceau officiel du PNUD ou de l'Organisation des Nations Unies à quelque fin que ce soit.

13. INTERDICTION DE LA PUBLICITE

Le fournisseur devra s'abstenir de faire connaître ou de rendre public de toute autre manière le fait qu'il fournit des biens ou des services au PNUD, à défaut d'avoir obtenu, dans chaque cas, son autorisation expresse.

14. TRAVAIL DES ENFANTS

Le fournisseur déclare et garantit que lui-même et ses sociétés affiliées ne se livrent à aucune pratique contraire aux droits énoncés dans la Convention relative aux droits de l'enfant, y compris dans son article 32 qui prévoit notamment qu'un enfant ne peut être astreint à aucun travail comportant des risques ou susceptibles de compromettre son éducation ou de nuire à sa santé ou à son développement physique, mental, spirituel, moral ou social.

Toute violation de la déclaration et de la garantie qui précèdent autorisera le PNUD à résilier le présent bon de commande immédiatement par notification adressée au fournisseur, sans être redevable des frais de résiliation ou engager sa responsabilité à quelque autre titre que ce soit.

15. MINES

Le fournisseur déclare et garantit que lui-même et ses sociétés affiliées ne participent pas activement et directement à des activités ayant trait aux brevets, au développement, à l'assemblage, à la production, au commerce ou à la fabrication de mines ou à de telles activités au titre de composants principalement utilisés dans la fabrication de mines. Le terme « mines » désigne les engins définis à l'article 2, paragraphes 1, 4 et 5 du Protocole II annexé à la Convention de 1980 sur l'interdiction ou la limitation de l'emploi de certaines armes classiques qui peuvent être considérées comme produisant des effets traumatiques excessifs ou comme frappant sans discriminations.

Toute violation de la déclaration et de la garantie qui précède autorisera le PNUD à résilier le présent bon de commande immédiatement par notification adressée au fournisseur, sans être redevable des frais de résiliation ou engager sa responsabilité à quelque autre titre que ce soit.

16. REGLEMENT DES DIFFERENDS

16.1 Règlement amiable. Les parties devront faire tout leur possible pour régler à l'amiable les différends, litiges ou réclamations liés au présent bon de commande ou à sa violation, résiliation ou nullité. Lorsque les parties tenteront de parvenir à un tel règlement amiable par la conciliation, celle-ci devra se dérouler conformément au Règlement de conciliation de la CNUDCI qui sera alors en vigueur, ou selon toute autre procédure dont les parties pourront convenir entre elles.

16.2 Arbitrage. A moins que de tels différends, litiges ou réclamations liés au présent bon de commande ou à sa violation, résiliation ou nullité ne fassent l'objet d'un règlement amiable en application du paragraphe précédent du présent article sous soixante (60) jours à compter de la réception par l'une des parties de la demande aux fins de règlement amiable de l'autre partie, lesdits différends, litiges ou réclamations devront être soumis par l'une ou l'autre des parties à un arbitrage, conformément au Règlement d'arbitrage de la CNUDCI alors en vigueur, ainsi qu'à ses dispositions concernant le droit applicable. Le tribunal arbitral n'aura pas le pouvoir d'allouer des dommages et intérêts punitifs. Les parties seront liées par toute sentence arbitrale rendue dans le cadre d'un tel arbitrage à titre de règlement final desdits différends, litiges ou réclamations.

17. PRIVILEGES ET IMMUNITES

Aucune disposition des présentes conditions générales ou du présent bon de commande ou y relative ne pourra être considérée comme emportant renonciation aux privilèges et immunités de l'Organisation des Nations Unies, ainsi que de ses organes subsidiaires.

18. EXPLOITATION SEXUELLE

18.1 Le prestataire devra prendre l'ensemble des mesures appropriées pour empêcher la commission à l'encontre de quiconque d'actes d'exploitation ou d'abus sexuel par le prestataire lui-même, par l'un quelconque de ses employés ou par toute autre personne pouvant être engagée par le prestataire pour fournir tout service en application du

contrat. A cet égard, toute activité sexuelle avec une personne de moins de dix-huit ans, indépendamment de toute loi relative au consentement, constituera un acte d'exploitation et d'abus sexuels à l'encontre d'une telle personne. En outre, le prestataire devra s'abstenir d'échanger de l'argent, des biens, des services, des offres d'emploi ou d'autres choses de valeur contre des faveurs ou des activités sexuelles ou de se livrer à des activités sexuelles constitutives d'actes d'exploitation ou dégradantes, et devra prendre l'ensemble des mesures appropriées pour interdire à ses employés ou aux autres personnes qu'il aura engagées d'agir de la sorte. Le prestataire reconnaît et convient que les présentes dispositions constituent une condition essentielle du contrat et que toute violation de la présente déclaration et de la présente garantie autorisera le PNUD à résilier le contrat immédiatement par notification adressée au prestataire, sans être redevable des frais de résiliation ou engager sa responsabilité à quelque autre titre que ce soit.

18.2 Le PNUD ne fera pas application de la règle précédente relative à l'âge lorsque l'employé du prestataire ou toute autre personne pouvant être engagée par celui-ci pour fournir des services en application du contrat sera marié à la personne de moins de dix-huit ans avec laquelle ledit employé ou ladite autre personne aura eu une activité sexuelle et lorsqu'un tel mariage sera reconnu comme étant valable par les lois du pays de citoyenneté dudit employé ou de ladite autre personne.

19.0 INTERDICTION DE FOURNIR DES AVANTAGES AUX FONCTIONNAIRES

Le prestataire garantit qu'il n'a fourni ou qu'il ne proposera à aucun fonctionnaire du PNUD ou de l'Organisation des Nations Unies un quelconque avantage direct ou indirect résultant du présent contrat ou de son attribution. Le prestataire convient que toute violation de la présente disposition constituera la violation d'une condition essentielle du présent contrat.

20. POUVOIR DE MODIFICATION

Conformément au règlement financier et aux règles de gestion financière du PNUD, seul le fonctionnaire autorisé du PNUD a le pouvoir d'accepter pour le compte du PNUD toute modification apportée au présent contrat, une renonciation à l'une quelconque de ses dispositions ou toute relation contractuelle supplémentaire avec le prestataire. Par conséquent, aucune modification du présent contrat ne sera valable et opposable au PNUD à moins de faire l'objet d'un avenant au présent contrat signé par le prestataire et le fonctionnaire autorisé du PNUD conjointement.

Annexe 7 : Descriptions techniques des travaux et Pièces graphiques (Dossier séparé)